



Les 24 H de la GARE D'EAU

29 et 30 JUIN 2024

Courses organisées par BETHUNE ATHLETISME en
partenariat avec la ville de BETHUNE

REGLEMENT

1 – Lieu de l'épreuve :

Parc de la gare d'eau

Avenue de la ferme du Roy

62400 BETHUNE

2 – Les épreuves :

Toutes les épreuves sont des courses en solo sur un circuit fermé

- 24 h : départ le samedi 29 juin à 10 h
- 3 h : départ le samedi 29 juin à 10 h
- 1 h nocturne : départ le samedi 29 juin à 23 h
- 1 h populaire : départ le dimanche 30 juin à 11 h
- 500 m : Course famille : le samedi 29 juin à 9 h 15 (non chronométrée)
- 1000 m : Course enfant : le samedi 29 juin à 9 h 30 (non chronométrée)

3 – Le parcours :

Les différentes courses horaires se dérouleront sur une boucle de 1450 m environ (mesurage GPS). Courant juin 2024, un mesurage précis avec une roue de mesure sera effectué.

La boucle est composée à 70 % de bitume et 30 % de schiste. Celle-ci sera éclairée à 50 % durant la courte nuit d'été. Une lampe frontale sera donc nécessaire pour la partie non éclairée.

Pour cette 1ère édition, la boucle ne sera pas homologuée FFA.

4 – Droits d'inscription :

24 h :

- 35 € jusqu'au 30 avril 2024
- 40 € jusqu'au 31 mai 2024
- 45 € jusqu'à la clôture

3 h :

- 22 € jusqu'au 30 avril 2024
- 27 € jusqu'au 31 mai 2024
- 32 € jusqu'à la clôture

1 h : - 12 € jusqu'à la clôture

Courses enfants : gratuites, inscription le jour de la course.

Les frais d'inscription sont à la charge du coureur lors de l'inscription en ligne.

Possibilité d'inscription sur place dans la limite des dossards disponibles avec une majoration de 2 €.

Aucune inscription ne sera effectuée par courrier.

5 - Modalités d'inscription :

Pour les coureurs licenciés, fournir la licence FFA en cours de validité et pour les non licenciés fournir un certificat médical de moins d'un an (à la date de la course) avec la mention « apte à la course à pied en compétition ».

Les courses de 24 h et 3 h sont ouvertes aux catégories espoirs, séniors et masters, donc à partir de 20 ans.

Les 1 h sont ouvertes aux catégories juniors, espoirs, séniors et masters, donc à partir de 18 ans.

Les inscriptions sont nominatives et le transfert de dossard ne sera possible qu'avec l'autorisation des organisateurs (à condition de fournir licence ou certificat médical).

Le remboursement de l'inscription ne sera possible que sur présentation d'un certificat attestant d'une contre-indication médicale.

6 – Retrait des dossards :

- 24 h et 3 h : samedi 29 juin de 8 h à 9 h 45
- 1 h nocturne : samedi 29 juin de 8 h à 22 h 45
- 1 h populaire : samedi 29 juin de 8 h à 22 h 45 et dimanche 30 juin de 8 h à 10 h 45
- Courses enfants : inscriptions sur place à partir de 8 h

Aucun dossard ne sera envoyé.

Durant les épreuves, le dossard devra être visible.

7 – Le chronométrage :

Il sera assuré par la société CHRONO COMPETITION, des précisions sur les différents services proposés seront communiquées ultérieurement.

8 – Fin des épreuves :

Pour les 24 h, 15 minutes avant la fin de l'épreuve (soit le dimanche à 9 h 45), il sera remis à chaque concurrent un témoin avec numéro de dossard. A la fin de l'épreuve, un signal sonore indiquera la fin de l'épreuve de 24 h, chaque concurrent posera au sol son témoin et les organisateurs mesureront le dernier tour partiellement effectué qui sera additionné à la distance correspondant au nombre de tours complets réalisés.

Pour les 3 h et 1 h, chaque tour commencé avant la fin du temps de l'épreuve pourra être terminé et sera comptabilisé.

9 – Ravitaillement :

Pour les 24 h et les 3 h, une zone de ravitaillement sera réservée tout au long de l'épreuve. Ce ravitaillement liquide et solide sera copieux et adapté à ce type d'épreuve (le détail sera communiqué ultérieurement).

Une zone de ravitaillement personnelle sera prévue, chaque concurrent pourra y déposer son ravitaillement personnel. Des tables, chaises et tonnelles seront prévues sur cette zone.

Pour les 1 h, un ravitaillement en eau sera fourni lors de l'épreuve ainsi qu'un léger ravitaillement solide.

10 – Sécurité :

L'organisation déploiera un dispositif prévisionnel de Secours afin de garantir la sécurité et l'assistance médicale des coureurs. Des signaleurs seront présents sur le parcours afin de prévenir au plus vite les secours et de sécuriser au mieux le parcours.

Le dispositif prévisionnel de secours devrait être assuré en continu par les pompiers (A.F.I.S Association Formation Incendie Secourisme).

11 – Assurance, responsabilité :

Le club de « BETHUNE ATHLETISME » a souscrit une police d'assurance responsabilité civile auprès de AXA France IARD qui lui permet de couvrir cet événement.

Les concurrents possédant une licence sportive sont protégés par les garanties associées à celle-ci. Tous les autres participants sont tenus de contracter une assurance à titre individuel.

L'organisation décline toute responsabilité dans l'éventualité d'un accident ou d'une défaillance des coureurs du fait de problème de santé ou d'une préparation insuffisante. Les concurrents assument pleinement la responsabilité de leur participation et s'engagent à ne lancer aucun recours contre l'organisation de cet événement en cas de dommages ou de séquelles consécutives à la course. Les organisateurs ne peuvent être tenus responsables en cas de vol des affaires personnelles des participants ou de dégradation de matériel.

12 – Annulation :

Si en cas de force majeure (aléas climatiques...) ou pour toute raison indépendante de la volonté des organisateurs, l'événement doit être annulé, les inscriptions seront reportées ou restituées à chaque participant, mais aucune indemnité ne pourra être versée. Alternativement, les organisateurs se réservent le droit de programmer la manifestation à une date ultérieure.

13 – Récompenses :

Les 3 premiers hommes et les 3 premières femmes de chaque course seront récompensés.

Aucune récompense ne sera sous forme pécuniaire.

14 – Animation, restauration, divers :

Des animations musicales et autres sont prévus.

Une restauration et buvette avec des tarifs attractifs sont prévues. Pour la restauration, une réservation sera mise en place afin de prévoir les quantités nécessaires et ainsi éviter tout gaspillage.

Une zone de repos sera disponible où chaque coureur pourra installer une petite tente, un transat...

15 – Droits à l'image :

En participant à l'épreuve, chaque coureur ainsi que leurs accompagnateurs autorisent les organisateurs de la course à utiliser librement les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation à l'événement, sur tous les supports de communication.